

DELIBERATION N°2021-94/CCOG-CP

relative à l'autorisation donnée par le Conseil Communautaire à la Présidente pour la signature du marché n°2021-11-AO-SENV « Travaux de création de 3 casiers de stockage des déchets et des ouvrages annexes sur le site de l'ISDND de l'Ouest, route de Paul Isnard à Saint Laurent du Maroni : horizon drainant »

L'An Deux Mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	28
Absents	16
Procurations	04
Votants	32

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le jeudi 16 septembre 2021.

Publiée le : 30-09-2021

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - IREMEPO Grégory - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. AFOEDINI Linda
- M. THOMAS Franck a donné procuration à Mme CHARLES Sophie
- M. BENTH Abéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
- Mme BALLA Simone a donné procuration à M. ANELLI Serge

ABSENTS EXCUSES :

- Mme ADELAAR Esseline - Mme BALLA Simone - M. BENTH Albéric - M. FATI Gérard - M. THOMAS Franck -

ABSENTS :

- M. ADAM Lénéick - Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - Mme KWASIBA Emeline - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame SOBAÏMI Marie-chantal, Conseillère communautaire**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210924-DELIBERATION94-DE

DELIBERATION N°2021-94/CCOG-CP

relative à l'autorisation donnée par le Conseil Communautaire à la Présidente pour la signature du marché n°2021-11-AO-SENV « Travaux de création de 3 casiers de stockage des déchets et des ouvrages annexes sur le site de l'ISDND de l'Ouest, route de Paul Isnard à Saint Laurent du Maroni : horizon drainant »

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu** la délibération n°2020-59/CCOG-CP en date du 13 novembre 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire en matière de marchés publics à la Présidente et au Bureau Communautaire ;
- Vu** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 septembre 2021 ;

Madame la Présidente expose :

Une première consultation des entreprises a été réalisée en mai 2021 pour la réalisation des travaux de création de 3 casiers de stockages des déchets et des ouvrages annexes. Lors de cette consultation (marché n°2021-06-AO-ENV), le marché des travaux du lot 2 : Horizon drainant a été déclaré sans suite.

Lors de cette première consultation les lots :

- n° 1 : Terrassements, Étanchéité et V.R.D.,
 - n° 3 : Couverture Bassin,
- ont été attribués.

Une nouvelle consultation portant le n°2021-11-AO-SENV, objet de la présente délibération, a donc été réalisée pour le lot 2 sur la base d'une épaisseur de matériaux drainants de 0,30 m.

Ainsi :

- Considérant le fait que les marchés de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 350 000€ sont attribués par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) puis, qu'en vertu des dispositions de la délibération n°2020-59/CCOG-CP du 13 novembre 2020, le Conseil Communautaire doit donner son autorisation à la Présidente pour signer le marché.
- Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a décidé l'attribution du marché n°2021-11-AO-SENV à l'entreprise VILLERONCE TP pour un montant indicatif (montant du DQE) de 615 440 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'Autoriser la Présidente à signer le marché n°2021-11-AO-SENV, conformément à la décision d'attribution de la CAO, avec l'entreprise VILLERONCE TP

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

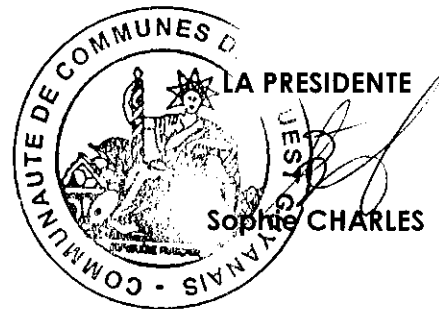
AUTORISE la Présidente à signer le marché n°2021-11-AO-SENV, conformément à la décision d'attribution de la CAO, avec l'entreprise VILLERONCE TP

VOTE => Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.